



Eugénie-les-Bains



EDITORIAL

Nous voici de nouveau réunis pour le dernier bulletin municipal de l'année 2016, qui touche à sa fin.

C'est l'occasion pour moi de faire le point sur les nombreuses réalisations : le mini-golf, la roseraie, la place des arènes, le parking des écoles, la sécurisation des fils nus route de Geaune... mais aussi de faire un bilan sur l'activité thermale, qui est un bon cru 2016.



L'établissement thermal a accueilli **10 074 curistes**. Ce très bon résultat est le fruit d'un travail acharné depuis des décennies de Monsieur et Madame GUERARD, à qui j'adresse toutes mes **félicitations et remerciements**, travail excellemment relayé par tous **les acteurs économiques** de notre village.

2017 sera l'année d'un changement important pour notre commune : **le passage aux produits zéro phytosanitaires**. C'est un changement radical dans la méthodologie de travail, le traitement des espaces verts et autres.

J'aurai l'occasion de vous en reparler lors des vœux le **samedi 07 janvier 2017 à 11H30** dans la salle d'animation.

Je vous présente avec l'ensemble de l'équipe municipale tous nos vœux....

Bonne année à vous !!
Philippe BRETHERS
Maire

SOMMAIRE

Les informations communales p. 2
Le coin des associations p. 22

Infos pratiques

La mairie d'Eugénie-les-Bains



90 route de Mounon 40320 Eugénie-les-Bains
Tél : 05 58 51 15 37

E-mail : mairie.eugenie@wanadoo.fr
<http://www.ville-eugenie-les-bains.fr>

Facebook "Eugénie les Bains animations" :
<https://fr-fr.facebook.com/pages/Eugénie-les-Bains-animations/106187096146451>

Horaires :
lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30
Le Maire vous reçoit sur rendez-vous.



VŒUX 2017

Philippe BRETHERS, Maire

et son Conseil Municipal

seraient honorés de votre présence à la cérémonie des vœux qui aura lieu :

SAMEDI 07 JANVIER 2017 à 11H30

A la salle d'animation d'EUGENIE-LES-BAINS

Le bilan des investissements réalisés et des projets à venir vous seront présentés lors de ce rassemblement.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

Nous comptons sur votre présence.



Les comptes rendus de réunion du Conseil Municipal

Séance du 30 mai 2016

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT

Absents excusés : Jean-Pierre DUPOUY, Mathieu LUSSEAU

Résultats du recensement de la population 2016

Les résultats du dernier recensement de la population sur notre commune font apparaître une augmentation de la population de l'ordre de 6% ainsi qu'une augmentation assez importante des résidences secondaires, non recensées pour certaines lors du précédent recensement car souvent classées en hôtellerie alors qu'elles relèvent de studios ou meublés.

Au vu de ces changements, l'INSEE a mis en place un programme de contrôles sur la commune.

L'INSEE, après contrôle, a communiqué le résultat des comptages qui font suite au recensement de la population réalisé en 2016 :

Résidences principales	211
Résidences secondaires, logements occasionnels ou vacants	372
Logements non enquêtés	3
Total logements	586
Bulletins individuels	448

Les personnes hébergées en maison de retraite et les étudiants font l'objet d'un comptage à part.

SYDEC ELECTRICITE – Sécurisation de réseaux

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'étude faite par le SYDEC ainsi que du plan de financement pour divers travaux définis ci-dessous :

- Sécurisation du réseau fils nus sur les routes de Geaune, des Baignants et du Cimetière
- Eclairage public rural sur les routes de Geaune, des Baignants et du Cimetière
- Génie Civil ORANGE

- Matériel Génie Civil ORANGE
- Câblage et convention ORANGE
- Enfouissement du réseau Basse Tension Route de l'église
- Eclairage public Route de l'Eglise
- Génie Civil France Télécom Route de l'église
- Matériel génie Civil Orange

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- passe commande auprès du SYDEC pour les travaux cités ci-dessus
- accepte le financement récapitulatif pour l'ensemble des travaux précités s'établissant ainsi :
 - Montant estimatif TTC 151 657 €
 - TVA pré financée 23 653 €
 - Montant HT..... 128 004 €
 - Subventions SYDEC 44 948 €
 - Subvention CAS FACE 54 216 €
 - Subvention ORANGE/UPRSO 4 101 €
 - Participation commune totale 26 398 €
- décide que la part communale de 26 398 € sera payée ainsi :
 - Participation sur fonds libres 7 330 €
 - Participation sur Emprunt SYDEC ... 19 068 €

La commune d'Eugénie-Les-Bains s'engage à rembourser sa participation sur fonds libres ainsi que l'emprunt contracté auprès du SYDEC.

Convention de transfert du réseau d'eau potable

Le Conseil Municipal, prend connaissance et approuve les termes de la convention proposée par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Tursan pour le transfert des réseaux d'eau des lotissements communaux d'Eugénie vers le Syndicat des Eaux du Tursan.

M. le Maire est chargé de la signature et de l'exécution de ladite convention.

Voirie de desserte des lotissements

M. le Maire rappelle la réglementation portant sur la rétrocession de la voirie des lotissements communaux ou privés vers la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour.

Il en résulte que la voirie ne peut faire l'objet d'une rétrocession vers le domaine public qu'après achèvement complet du lotissement, c'est-à-dire lorsque tous les lots sont construits. Jusque-là, l'entretien relève du propriétaire du lotissement.

Convention de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne pour 77 000 €

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charente, désignée ci-après « la Caisse d'Epargne », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Eugénie-Les-Bains a pris les décisions suivantes :

Article - 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune d'Eugénie-Les-Bains décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 77 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds « tirages » et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet). Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune d'Eugénie-Les-Bains décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 77 000 Euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : Taux fixe 1.27 % l'an

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle à terme échu- Commission d'engagement : 250 Euros

- Commission de non-utilisation : 0.30 % de la différence entre l'encours moyen des tirages à chaque période et le montant de l'ouverture de crédit
Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office ou bien par virement CRI-TBF au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Conseil Municipal d'Eugénie-Les-Bains autorise M. le Maire de la Commune d'Eugénie-Les-Bains, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le Conseil Municipal d'Eugénie-Les-Bains autorise M. le Maire de la Commune d'Eugénie-Les-Bains à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Travaux d'entretien du parking des thermes, de la poste et des allées autour des arènes

Le Conseil Municipal,

- mandate la Société STPAG domiciliée à Valence Sur Baïse (Gers) pour effectuer les travaux de réparation du parking communal des Thermes avec fourniture et mise en œuvre d'enrobé projeté
- accepte le devis correspondant qui s'élève à 1 884.00 € TTC

Une commande de cailloux et castine sera effectuée pour recharger le parking de la poste et les allées derrière les arènes.

Travaux d'aménagement de la place des arènes

La Préfecture des Landes vient d'accorder une subvention au titre de la DETR 2016 pour les travaux d'aménagement de la place des arènes. Le montant attribué représente 30 % du coût hors taxe de l'opération, soit 20 451 €.

Les travaux sont terminés et la réception de l'opération a été prononcée.

Minigolf

Les travaux du minigolf sont également terminés. L'ouverture de cette aire de jeu est prévue pour la mi-juillet lorsque le gazon aura bien enraciné. Plusieurs devis d'achat de matériel de jeu sont en cours d'étude. La commande sera passée prochainement. Un projet de règlement est en cours d'établissement.

Plan de signalétique

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de mettre en place une commission chargée de recenser tous les besoins de signalétique dans le bourg : minigolf, boulodrome, aires de jeux, roseraie, sanitaires, etc. ainsi que sur l'étiquetage des principaux végétaux présents dans le parc à l'aide d'applications flashcodes.

Les élus qui se portent volontaires se réuniront le 9 juin prochain pour travailler sur ce point.

Convention pour le reversement d'une fraction de la taxe de séjour de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour à la commune d'Eugénie les Bains

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2015 portant autorisation de la signature d'une convention de reversement entre l'EPCI et la commune pour le reversement d'une fraction de la taxe de séjour.

Il rappelle, en effet, que jusqu'au 31 décembre 2004, la commune d'Eugénie les Bains percevait la taxe de séjour prélevée sur les hébergeurs de la station thermale.

Le produit de cette taxe finançait des dépenses de la commune inhérentes à l'activité thermale :

- remboursement d'emprunts relatifs à l'aménagement du parc thermal et à la création d'une salle d'animation
- prise en charge des coûts salariaux des agents communaux affectés à l'entretien de cet espace aménagé.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour exerce la compétence tourisme en lieu et place des communes membres et, de fait, c'est désormais l'EPCI qui perçoit la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ainsi, la commune ne dispose plus du produit de la taxe de séjour pour financer les dépenses décrites plus haut qui sont induites par sa qualité de station

thermale.

Afin d'éviter de léser la commune qui verrait ses recettes diminuer et ses charges liées à l'entretien de la station se maintenir, l'EPCI verse l'équivalent du produit de la taxe de séjour perçue sur les redevables de la station thermale à la commune d'Eugénie les Bains. Ce versement d'une partie de la taxe de séjour est encadré par une convention passée chaque année entre la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour et la Commune d'Eugénie-Les-Bains.

Afin d'éviter de délibérer chaque année, il est proposé de signer une convention qui acte le principe et les modalités du reversement du produit de la taxe de séjour prélevé sur la station thermale l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le principe du reversement, par la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour à la Commune d'Eugénie-Les-Bains, d'une partie de la taxe de séjour correspondant au montant perçu l'année précédente auprès des hébergeurs de la commune d'Eugénie-Les-Bains
- Autorise M. le Maire à signer la convention entre la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour et la Commune d'Eugénie-Les-Bains réglant les modalités du reversement de la taxe de séjour

Mise à disposition d'un bien appartenant à la commune d'Eugénie les Bains, le local de l'office de tourisme, à la communauté de communes

Vu les dispositions des articles L1321-1 et L1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la compétence dévolue à la Communauté de Communes en matière notamment de gestion d'un Office de Tourisme,

Considérant que l'immeuble dit « local de l'Office de Tourisme », propriété de la commune d'Eugénie les Bains est utilisé pour l'exercice de la compétence tourisme telle que détaillée plus haut,

Considérant que pour la Communauté de Communes, la mise à disposition des biens municipaux nécessaires à l'exercice des compétences transférées est nécessaire et obligatoire,

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes et la Commune de signer un procès-verbal de mise à disposition desdits biens,

Considérant que le bénéficiaire de la mise à disposi-

tion assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire sur les biens mobiliers et immobiliers concernés, à l'exception du droit d'aliénation, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la mise à disposition à titre gratuit par la commune d'Eugénie les Bains, au profit de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, de l'immeuble dit « local de l'Office de Tourisme », sis Place Gaston Larrieu à Eugénie les Bains (40320) et figurant sur la parcelle de terrain cadastrée section AB n°490 pour l'exercice de la compétence tourisme; Cette mise à disposition prend effet à la date fixée dans la convention.
- autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition réglant les modalités de mise à disposition dudit immeuble ainsi que toutes autres pièces se rapportant à ce dossier

Don d'une table de pingpong de la part de M. et Mme Patrick BOLZER

M. et Mme Patrick BOLZER ont fait don d'une table de pingpong en excellent état à la Commune d'Eugénie.

Le Conseil Municipal les remercie pour leur gentillesse et leur générosité.

Cette table de pingpong sera mise à disposition des enfants de l'école d'Eugénie.

Postes vacants suite à demandes de disponibilités de fonctionnaires

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune compte, à ce jour, deux postes vacants suite à des mises en disponibilités de deux fonctionnaires :

1. Poste d'animateur – catégorie C – temps complet 35/35°

Séance du 12 juillet 2016

Présents : MM. Philippe BRETHES, Michel BRETHES, Lionel LAFARGUE, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Mathieu LUSSEAU

Absents excusés : Mme Céline BRETHOUS

Lotissement Vergnes II

2. Poste d'adjoint technique 2^{ème} classe – catégorie C – Temps Non Complet 30/35°

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de prendre contact avec le Service Juridique du Centre de Gestion des Landes afin de définir clairement les obligations de la commune en matière de réintégrer ou pas les fonctionnaires placés en disponibilité pour convenances personnelles.

Suivant la réponse apportée par le Centre de Gestion des Landes, la titularisation de Mme DESBLANS sera étudiée.

Chemin de Pélot

M. le Maire va demander au service voirie de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour de reprendre les malfaçons faites par l'entreprise Route Ouvrière Aturine lors de la réfection du chemin de Pélot : la pente naturelle de cette voie devra faire en sorte que les eaux de ruissellement soient évacuées dans le fossé existant en face de la maison de M. Tastet et non vers le parc de sa maison.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Madame Elisabeth LUCMORT prend la parole et insiste sur l'importance de préserver, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'architecture locale et l'environnement de notre commune : style, habitat, espaces verts, ...

M. le Maire lui répond qu'une attention particulière sera portée au regard de ces points ; il est déjà prévu de préserver les entrées du bourg et un règlement spécifique à chaque commune sera bien défini afin de garantir au mieux la protection de l'architecture et de l'environnement.

Voirie

M. le Maire rend compte de l'avancée de ce projet. Les travaux de finition de voirie seront effectués lorsque les quatre lots seront construits.

Electricité

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis établi par le SYDEC portant sur les travaux de desserte du lotissement Vergnes II en électricité :

1) Réseau basse tension aménagement collectif public

Montant estimatif TTC	14 484 €
TVA préfinancée par le SYDEC	2 267 €
Montant HT	12 218 €
Subventions apportées par le SYDEC	4 887 €
Participation communale	7 331 €

2) Eclairage public rural lotissement

Montant estimatif TTC	9 552 €
TVA préfinancée par le SYDEC	1 495 €
Montant HT	8 057 €
Subventions apportées par le SYDEC	5 318 €
Participation communale	4 234 €

3) Génie civil communications électroniques

Montant estimatif TTC	2 896 €
TVA préfinancée par le SYDEC	453 €
Montant HT	2 442 €
Subventions apportées par le SYDEC	0 €
Participation communale	2 896 €

4) Récapitulatif

Montant estimatif TTC	26 932 €
TVA préfinancée par le SYDEC	4 215 €
Montant HT	22 717 €
Subventions apportées par le SYDEC	10 205 €
Participation communale	14 460 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis ci-dessus dressé par le SYDEC établi avec une participation communale de 14 460 €
- engage la commune d'Eugénie-Les-Bains à rembourser au SYDEC le montant de la participation communale
- charge le SYDEC de réaliser les travaux se rapportant au présent devis
- mandate M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes au dossier.

Vente des lots

A ce jour, un premier lot a été vendu à M. Marc

SAINT-GERMAIN et Mme Marie-Laure AUSSOURD et un deuxième a fait l'objet d'un compromis de vente avec M. et Mme CANTARELLI, la signature de l'acte définitif interviendra dans le courant de l'été.

D'autres contacts sont établis avec des particuliers pour la vente des deux lots restants.

Avertissement de la Police des Eaux

La commune a reçu un avertissement émanant de la Police de l'Eau pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sans respecter les conditions d'utilisation, désherbage à proximité du Bahus.

M. le Maire et les agents communaux prennent acte de cet avertissement délictuel et s'engagent à respecter la réglementation en matière d'utilisation de ce type de produits. Un dossier est déjà en cours de réflexion dans le cadre de la démarche « Zéro Phyto » préconisée par le Ministère de l'Ecologie et de l'Agriculture.

Régularisation du dossier de déclaration de l'étang communal auprès de la Police des Eaux

Le Service de la Police des Eaux s'est rendu compte que notre étang communal, aménagé entre 1993 et 1995 par la CARA, organisme dissout depuis de nombreuses années, n'avait pas fait l'objet d'une demande d'autorisation réglementaire auprès des Services de la Police de l'Eau comme il se devait lors de sa création.

L'Administration somme donc la commune de présenter un dossier administratif pour régulariser cette anomalie.

Action de dératisation

Depuis quelques semaines et après les nombreuses pluies printanières, la présence de rats a été signalée dans plusieurs endroits du village.

Le Conseil Municipal décide de demander l'intervention de l'entreprise Lilian Duplantier de Bahus-Soubiran pour intervenir sur les sites infestés dans le bourg et accepte le devis correspondant.

Délivrance des passeports par la mairie d'Aire sur l'Adour

La Mairie d'Aire sur l'Adour a fait savoir qu'à partir du 1^{er} juillet 2016, le service en charge de la délivrance des passeports ne fonctionnerait plus le samedi matin. Désormais, les demandeurs devront prendre

rendez-vous auprès du Service Etat Civil, du lundi au vendredi.

Devis de gardiennage pour les fêtes patronales

Le Conseil Municipal passe commande auprès de la Société ASIS de Pau pour assurer une mission de gardiennage les vendredis et samedi des fêtes patronales, entre 22h00 et 3h00. Le montant de cette prestation s'établit à 606.94 € TTC pour la présence de deux agents de sécurité.

Requête du Président de l'ACCA

M. Francis DUPOUTS, Président de l'ACCA locale, attire l'attention de la municipalité sur l'importance de respecter les zones de quiétude du gibier dans certaines parties de la commune et en particulier sur la vallée du Baziou où se réfugie le gros gibier. Il serait souhaitable que cette zone ne soit pas traversée par les groupes de randonneurs. M. le Maire s'est renseigné : la Mairie, l'Office de Tourisme et ESN n'organisent pas de randonnées dans cette partie de la commune. L'information sera communiquée aux associations organisatrices de ces randonnées.

Devis pour signalétique du village

La commission communale s'est réunie pour recenser tous les besoins de signalétique dans le village : minigolf, boulodrome, aires de jeux, roseraie, sanitaires, etc.

L'ESAT du HOUGA a chiffré la fabrication des chevalets et plaques métalliques identiques à la signalétique existante. Le devis se monte à 8 437 € TTC, pose comprise.

M. Francis DUPOUTS avait proposé de faire établir un deuxième devis avec poteaux en fer vieilli, de même type que le fer utilisé à la roseraie, et pose de plaques fabriquées par PUBLITURSAN.

Le Conseil Municipal examine les nouveaux devis établis et décide de réaliser cette opération en deux tranches.

✓ 1^{ère} tranche – Signalétique Rue René Vielle

près de l'OT – Fin 2016/début 2017

ESAT du Houga : Coût TTC 1 629.60 € TTC

✓ 2^{ème} tranche – Signalétique Parc Municipal – 2017

Sté ALEC Sérignac/Garonne : 821.16 € TTC

Poteaux fer vieilli : 432.07 € TTC (plus visserie).

Assemblée Extraordinaire de la Copropriété BARBE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une AG extraordinaire de la Copropriété BARBE s'est tenue la semaine dernière, à la demande de Mme ZOLNETT qui voulait effectuer des modifications de façades de son commerce.

M. le Maire a demandé que la requête de Mme ZOLNETT consistant en la dépose des volets et le remplacement des menuiseries soit rejetée afin de préserver l'esthétique de l'ensemble de cette construction. Les copropriétaires ont voté dans ce sens.

Minigolf

Le minigolf sera ouvert après l'inauguration du 16 juillet. Un règlement sera établi et affiché sur le site.

La location du matériel se fera dans les bars de la commune.

Les tarifs sont fixés ainsi :

- Tarif unique de 3.00 € la partie
- Dépôt d'une caution de 50.00 € par chèque ou espèces

Le fonctionnement de ce minigolf est confié à l'Association Eugénie Santé Nature.

Travaux divers

Le Conseil Municipal décide de faire porter un semi-remorque de cailloux sur le parking de la Poste afin de le recharger et boucher les trous.

De même, il prévoit de commander de la castine afin de reprendre les allées autour des arènes après avoir nivelé la zone.

Séance du 12 septembre 2016

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHERS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Mathieu LUSSEAU

Absents excusés : Mme Nicole BRETHERS

Révision du Plan Local d'Urbanisme communal en vue de l'extension du camping Les Sources

La révision du Plan Local d'Urbanisme communal en vue de l'extension du camping Les Sources est engagée sous la compétence de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour.

L'enquête publique est en cours. Elle se tient du 05/09 au 06/10/2016 inclus. Le dossier relatif à cette enquête est consultable en mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Deux permanences sont assurées par M. le Commissaire Enquêteur, les 05/09 et 06/10/2016.

La Direction Départementale des territoires et de la Mer, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental des Landes ont émis un avis favorable pour cette révision.

Renouvellement de la disponibilité de Monsieur Grégory BATS

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande formulée par Monsieur Grégory BATS pour renouveler sa mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 3 ans allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal décide d'accorder le renouvellement de cette mise en disponibilité à compter du 01 janvier 2017 et charge M. le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

Alimentation en eau des cascades

En ce début d'année, le Syndicat des Eaux du Tursan a procédé au remplacement du compteur d'eau alimentant la cascade qui, jusqu'alors, n'avait jamais correctement fonctionné. Ce changement a établi que la consommation réelle d'alimentation du système des cascades et bassins avoisine les 25 m3 par jour.

Devant cette constatation de consommation excessive en coût et en perte d'eau, même si l'eau potable est reversée dans le Bahus, il est urgent

d'envisager un nouveau procédé d'alimentation via un circuit fermé.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les employés municipaux ont étudié la modification du système en créant une alimentation de l'eau depuis le lac. Ce changement nécessitera l'achat de pièces de type clapets anti-retour, tuyauterie et intervention d'une pelle mécanique pour un faible coût total.

De plus, M. le Maire a demandé un chiffrage pour conserver l'eau dans les bassins lors de la fermeture des pompes, de condamner le trop-plein afin de pouvoir traiter l'eau en circuit fermé.



Procédure entre La Closerie et la commune d'Eugénie

Une expertise est prévue le 13 octobre prochain dans le cadre de l'affaire opposant la Closerie - M. MONSEGU - et la Commune d'Eugénie pour les problèmes d'inondabilité.

Minigolf

Le minigolf fonctionne bien depuis son ouverture en juillet dernier. Le matériel est à disposition des joueurs à l'Office de Tourisme ou bien au Bistrot d'Eugénie.

Il est maintenant également ouvert à l'école d'Eugénie dans le cadre scolaire ou périscolaire (TAP).

Construction SCI JJCGbis M. Jean-Jacques HEBRARD

Des travaux de voirie ont été faits sur le chemin d'Iragon qui dessert la construction de M. HEBRARD. Ces travaux ont permis d'assainir et drainer ce chemin.

A cette occasion, M. le Maire s'est rendu compte que la construction engagée pour moitié par M. HEBRARD

ne respectait pas le plan d'implantation joint au permis de construire. De ce fait, les accès sont modifiés et réduits et l'accès des services de sécurité devient difficile et même impossible.

Le Conseil Municipal convient avec le maire de notifier le plus rapidement possible cet état de fait à M. HEBRARD afin d'y remédier dans la mesure du possible ou de stopper le chantier, la responsabilité du maire étant engagée en cas d'impossibilité, pour les services de sécurité tels que pompiers, d'accéder au site.

Poste d'animateur

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agent communal d'animation, actuellement en arrêt maladie, arrivera au terme de son contrat le 31 janvier 2017. Il est nécessaire de prévoir l'avenir de ce poste et M. le Maire demande à l'Association Eugénie Santé Nature, en charge de l'animation de la Station Thermale, de se pencher sur ce point et d'organiser une réunion avec la Mairie afin d'être opérationnelle en début de saison prochaine.

Marché hebdomadaire

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modes de fonctionnement et de paiement des marchés hebdomadaires dans les communes de même type qu'Eugénie (Barbotan, Salies-de-Béarn, ...) décide de modifier le règlement du marché d'Eugénie, dès 2017. Il s'avère effectivement que les paiements se font généralement sur la base du mètre carré utilisé et non du mètre linéaire et que les tarifs appliqués aux commerçants abonnés à l'année sont supérieurs aux tarifs appliqués aux non-abonnés.

Le Conseil Municipal décide d'adresser une lettre-questionnaire aux commerçants abonnés en 2016, leur demandant de faire savoir s'ils souhaitent renouveler l'abonnement en 2017 et, si oui, d'indiquer la surface utilisée pour leur activité.

En fonction des réponses obtenues, le règlement du marché sera revu et adapté afin d'optimiser son déroulement.

Intégration du réseau d'assainissement privé de M. Michel BRETHERS

Le SYDEC interrogé sur l'avancée de cette affaire lancée depuis plusieurs années a fait savoir que le dossier était complet et déposé depuis plusieurs

auprès du notaire, Maître DESTRUHAUT, qui fait attendre.

Questions diverses

Un rappel est fait sur l'importance de réparer et mettre en sécurité l'aire de jeux devant les écoles.

Séance du 08 novembre 2016

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Mathieu LUSSEAU

Révision Plan Local d'Urbanisme pour extension du camping Les Sources

Aucune observation n'a été émise au cours de l'enquête publique qui a donc reçu un avis favorable de la part du Commissaire Enquêteur ainsi que de l'ensemble des administrations sollicitées.

La Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, compétence en matière d'urbanisme, va délibérer lors du prochain conseil communautaire et le Plan Local d'Urbanisme révisé sera opposable dès lors que les démarches administratives seront terminées.

Le Permis d'Aménager pour agrandir le camping Les Sources d'une vingtaine d'emplacements a été déposé auprès de l'ADACL, service instructeur.

Transfert du réseau d'eau potable vers le SI des Eaux du Tursan

Le transfert des réseaux d'alimentation en eau potable desservant les lotissements Vergnes I et Vergnes II vers le Syndicat Intercommunal des Eaux du Tursan est effectif depuis le 14 octobre 2016, date de signature du procès-verbal de transfert d'ouvrages entre la commune et le syndicat.

Etude hydraulique

L'Etat a donné un accord de financement à hauteur de 20 000 € pour le financement de l'étude hydraulique du Bahus. Le SYRBAL va lancer un appel d'offres pour réaliser cette étude dès que possible.

Dossier permis de Construire de M. HEBRARD

La réalisation faite par M. HEBRARD pour la construction d'appartements route d'Iragon soulève

plusieurs problèmes.

Après analyse du dossier et visite sur le site, il s'avère que la construction ne respecte pas les plans du dossier de permis de construire : les distances avec les limites de propriété sont inférieures aux distances fixées par la réglementation et ne permettent pas l'accès des services de secours.

M. le Maire a rencontré M. HEBRARD pour parler de ce problème et essayer de trouver une solution basée sur un accord amiable dans la mesure du possible.

M. le Maire a demandé à cette occasion à M. HEBRARD d'interrompre les travaux en attendant de se réunir pour étudier cette solution amiable.

M. HEBRARD a, depuis et sans autorisation, fait démolir un talus qui se trouve en limite de sa propriété et appartenant au voisin, M. Henri LAFARGUE, faisant disparaître par la même occasion une servitude desservant plusieurs parcelles aujourd'hui enclavées.

M. Henri LAFARGUE a adressé un courrier à la mairie signalant cet état de fait et demandant l'intervention de la mairie.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à dresser procès-verbal qui sera transmis au Procureur accompagné de la lettre de M. LAFARGUE.

Lotissement VERGNES II

A ce jour, deux actes de vente ont été signés avec M. et Mme CANTARELLI et M. et Mme SAINT-GERMAIN. Un sous-seing privé a également été signé avec M. BOSARO ; l'acte définitif sera signé dès attribution du permis de construire.

Point budgétaire et orientations budgétaires 2017

Point budgétaire

Une balance budgétaire arrêtée au 31/10/2016 présage d'un excédent global d'environ 80 000 € au 31/12/2016.

La Taxe de Séjour 2016 qui sera encaissée sur notre budget 2017 devrait progresser de près de 50 000 € et la DGF devrait, dans le pire des cas, se stabiliser compte-tenu de l'augmentation des chiffres du dernier recensement.

Orientations budgétaires

- Equipement matériel désherbage zéro phyto
- Signalétique du bourg
- Accessibilité
- Travaux Office de Tourisme

- Etude hydraulique
- Emploi animation 2017
- Etude pour aménagement du presbytère en maison de santé

Ces diverses orientations seront affinées lors de l'établissement du compte administratif définitif 2016.

Marché de Noël

Les commerçants eugénois souhaitent organiser un marché de Noël le 17 décembre prochain. Cette manifestation se déroulera dans la salle d'animation.

Le Conseil Municipal décide de contacter un prestataire pour organiser une animation pour les enfants et de prendre en charge les frais afférents à hauteur de 690.00 €.

Ce marché de Noël fera l'objet d'une publicité locale ainsi que par le biais de la France Bleu Gascogne et du Journal Sud-Ouest.

Procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon dans le cimetière communal

M. le Maire demande au conseil municipal de créer une commission chargée d'engager une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon dans le cimetière communal afin de libérer de la place pour de nouvelles concessions.

MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE et Mme Nicole BRETHERS constituent cette nouvelle commission.

Après un premier recensement des tombes semblant abandonnées et non entretenues, les « Mémoires Eugénoises » seront sollicitées pour obtenir d'éventuels renseignements sur les familles concernées.

Effondrement du chemin piétonnier parking des thermes

Le SYRBAL va entreprendre et financer les travaux de déplacement du chemin piétonnier qui longe le Bahus au fond du parking des thermes. Ce sentier qui a été érodé lors des dernières crues du Bahus menace de s'effondrer.

Marché hebdomadaire local 2017

Un recensement complet des besoins de l'ensemble des commerçants intéressés pour participer au marché 2017 a été réalisé. Les emplacements seront

donc attribués en fonction des surfaces demandées par ces commerçants et aussi des possibilités sur le site.

Les droits d'emplacement seront facturés suivant les mètres carrés occupés réellement, ce qui ne devrait pas engendrer d'augmentation du tarif de base mais des ajustements pour certains marchands.

Récapitulatif du coût d'aménagement de la place des arènes et du minigolf

Coût définitif TTC des deux opérations	162 096.63 €
Montant total des subventions perçues et TVA récupérée	91 349.50 €
Participation totale communale	70 747.13 €

Vol et effractions dans la salle d'animation : jugement des prévenus devant le tribunal correctionnel

Lors du jugement devant le Tribunal Correctionnel, le 11 octobre dernier, les trois auteurs des vols et dégradations commises en 2015 à la salle d'animation ont été condamnés à des peines de prison avec sursis et obligation de rembourser à la commune la somme de 4 700 € correspondant au remplacement du matériel volé et aux réparations des portes et fenêtres cassées.

Conseil d'école

M. le Maire fait un compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu ce jour.

150 élèves sont scolarisés à Eugénie dont :

- Maternelle TPS-PS 22
- Maternelle MS-GS 25
- CP-CE1 25
- CE1-CE2 26
- CE2-CM1 26
- CM1-CM2 26

Des travaux importants ont été réalisés au cours de l'année 2016 à l'école d'Eugénie pour un coût de **210 500 €** :

- démolition de la « Villa Marguerite » et traitements des déchets,
- goudronnage de la cour de récréation et tracé des nouveaux terrains de sport et autres jeux,
- bandes rugueuses pour l'accès aux personnes à

mobilité réduite,

- piliers et portail en fer forgé, portes de secours et fermeture de la cage d'escalier,
- démolition de l'ancienne pièce du SIVU,
- création d'un vestiaire au réfectoire et insonorisation des locaux
- achat des deux tableaux blancs numériques, mobilier et nouveaux jeux extérieurs.

La question des préaux viendra ultérieurement vu l'investissement réalisé cette année.

Réfection de chaussée Route de Grenade, sortie du bourg

Le Conseil Départemental a intégré les travaux de réfection de chaussée de la route de Grenade, à la sortie du bourg, au planning 2017.

Affaire Clos La Closerie/Commune Eugénie-Les-Bains : Compte-rendu d'expertise

Une nouvelle réunion d'expertise a eu lieu le 13 octobre dernier dans le cadre de l'affaire opposant la SCI Clos La Closerie à la Commune d'Eugénie et au SYRBAL. Toutes les parties concernées étaient présentes : SYRBAL, commune d'Eugénie, SCI La Closerie et avocats respectifs.

De nouvelles pièces ont été déposées au dossier qui est toujours en cours d'instruction.

Questions diverses

- ✓ Le Conseil Municipal décide de renouveler les Colis de Noël pour les Eugénoises et Eugénois de plus de 80 ans
- ✓ Mme LUCMORT et Mme DUMARTIN demandent d'étudier la possibilité de réaliser, en 2017, les travaux suivants :
 - Plantation d'une haie le long du parking de l'ancienne poste, côté route d'Aire
 - Remplacement des arbustes plantés dans les jardinières en façade de la salle d'animation
- ✓ M. Michel BRETHERS souhaite réfléchir sur l'aménagement du parking derrière la boulangerie en délimitant les emplacements et éclairant cette zone. Une étude sera faite avec chiffrage.

Modification des statuts de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-17, L. 5721-2 et L5214-16,
Vu l'article 68-I de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui stipule que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doivent modifier leurs statuts au plus tard le 31 décembre 2016 pour se conformer aux dispositions de la loi relatives à leurs compétences,

Considérant la nécessité de se conformer aux dispositions de la loi NOTRe si la communauté de communes ne veut pas se voir imposer l'intégralité des compétences prévues, respectivement, aux articles L5214-16 et L5216-5 du CGCT,

Vu l'arrêté interdépartemental PR/DAECL/2014 n° 547 du 28 octobre 2014 portant modification des statuts de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour,

Vu les statuts de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes,

Il est proposé de mettre en conformité les statuts de la communauté de communes avec les dispositions de l'article 68-I de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) :

1°) de procéder à la réécriture de ses compétences obligatoires qui seront strictement identiques à la rédaction de l'article 5214-16 du CGCT.

2°) de se doter de cinq compétences optionnelles parmi les groupes de compétences listés dans l'article 5214-16 du CGCT :

- politique du logement et du cadre de vie ;
- création, aménagement et entretien de la voirie ;
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- action sociale d'intérêt communautaire ;
- création et gestion de maisons de services au public ;

3°) dans le groupe des compétences supplémentaires, de confirmer les compétences suivantes :

- Adhésion au Syndicat Mixte Adour Chalosse Tursan pour la conduite des politiques contractuelles et l'élaboration du schéma de cohérence territorial.
- Adhésion au Syndicat d'Equipement des Communes (SYDEC) pour l'exercice de la compétence aménagement numérique et des opérations visées à l'article L 1425-1 du CGCT.
- Mise en place de dispositifs de signalétique touristique à l'échelle communautaire.
- Réalisation de toute étude concourant au développement d'équipements touristiques publics ou privés.
- Organisation et fonctionnement des accueils périscolaires. Soutien aux associations œuvrant dans le périscolaire et l'extrascolaire. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements d'accueil périscolaire et extrascolaire.
- Gestion de la restauration scolaire. Gestion et entretien du restaurant d'entreprises sur la ZAE de Peyres.
- Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans : participation financière aux missions locales.
- Gestion d'un service de fourrière canine.

- Etude d'un schéma directeur d'assainissement notamment pluvial.
- Collecte et traitement des déchets de venaison.
- Entretien du jardin public thermal d'Eugénie les Bains, dédié à la thématique de l'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications statutaires proposées et la nouvelle rédaction des statuts jointe à la présente délibération.

PROJET DE STATUTS

« Article 1 : Objet

En application des articles L 5214.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'arrêté interdépartemental DAACL n° 1409 du 16 décembre 2011 portant création de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour issue de la fusion des communautés de communes du Lézé et de l'Adour et d'Aire sur l'Adour

Il est créé une communauté de communes composée des communes suivantes :

- Arblade le Bas, Aurensan, Barcelonne du Gers, Bernède, Corneillan, Lannux, Gée Rivière, Projan, Ségos et Vergoignan dans le département du Gers
- Aire sur l'Adour, Bahus Soubiran, Buanes, Classun, Duhort Bachen, Eugénie les Bains, Latrille, Renung, Saint Agnet, Saint Loubouer, Sarron, Vielle Tursan dans le département des Landes ;

Cette communauté de Communes prend la dénomination de :

« Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour »

Vu les arrêtés interdépartementaux PR/DAACL/2013 N° 483 du 9 septembre 2013 et N°PR/DAACL/2014/ n°547 du 28 octobre 2014 portant modification des statuts de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour.

Article 2 : Compétences

La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

A/ COMPETENCES OBLIGATOIRES

I/ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

II/ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

III/ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

IV/ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

B/ COMPETENCES OPTIONNELLES

1/ Politique du logement et du cadre de vie ;

2/ Création, aménagement et entretien de la voirie ;

3/ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

4/ Action sociale d'intérêt communautaire ;

5/ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

C/ COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- 1/ Adhésion au Syndicat Mixte Adour Chalosse Tursan pour la conduite des politiques contractuelles et l'élaboration du schéma de cohérence territorial ;*
- 2/ Adhésion au Syndicat d'Équipement des Communes (SYDEC) pour l'exercice de la compétence aménagement numérique et des opérations visées à l'article L 1425-1 du CGCT ;*
- 3/ Mise en place de dispositifs de signalétique touristique à l'échelle communautaire. Réalisation de toute étude concourant au développement d'équipements touristiques publics ou privés ;*
- 4/ Organisation et fonctionnement des accueils périscolaires. Soutien aux associations œuvrant dans le périscolaire et l'extrascolaire. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements d'accueil périscolaire et extrascolaire ;*
- 5/ Gestion de la restauration scolaire. Gestion et entretien du restaurant d'entreprises sur la ZAE de Peyres ;*
- 6/ Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans : participation financière aux missions locales ;*
- 7/ Gestion d'un service de fourrière canine ;*
- 8/ Etude d'un schéma directeur d'assainissement notamment pluvial ;*
- 9/ Collecte et traitement des déchets de venaison ;*
- 10/ Entretien du jardin public thermal d'Eugénie les Bains, dédié à la thématique de l'eau.*

Article 3 : Sièges de la Communauté de Communes

Le siège de la communauté de communes est fixé 19 rue du Souvenir Français à Aire sur l'Adour.

Article 4 : Durée de la Communauté de Communes

La communauté de communes est constituée pour une durée illimitée.

Article 5 : Dispositions fiscales et financières

La communauté de communes est soumise de plein droit au régime prévu par le I du 1609 nonies C du code général des impôts (régime de la fiscalité professionnelle unique) conformément aux dispositions du III du 1638-0 bis du code général des impôts.

Les ressources de la communauté sont les suivantes :

- 1° Les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 nonies du code général des impôts ;*
- 2° Le revenu des biens, meubles ou immeubles de la communauté de communes ;*
- 3° Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;*
- 4° Les subventions de l'Etat, de la Région, du Département et des communes. »*

DEFINITION DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux la note, ci-dessous, rappelant la définition de l'intérêt communautaire.

« Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (articles 64 et 81),

Considérant l'article L. 5214-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « ...Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers.

Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut, la communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence transférée... »,

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 28 septembre 2016, définit l'intérêt communautaire pour certaines de ces compétences comme suit :

I) Compétence obligatoire relative aux actions de développement économique :

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- l'observation des dynamiques commerciales,
- l'élaboration de chartes ou schémas de développement commercial et de toute étude y concourant,
- la maîtrise d'ouvrage d'opérations collectives relevant notamment des procédures FISAC ou Opération Collective de Modernisation (OCM),
- l'expression d'avis communautaires avant la tenue d'une CDAC,
- la tenue d'un débat en conseil communautaire avant toute décision d'implantation d'un nouveau centre commercial ou toute extension d'un commerce existant de plus de 300m²
- Relèvent de l'intérêt communautaire l'acquisition, la création, l'extension, l'aménagement, l'entretien et la gestion de locaux commerciaux et de leur emprise foncière en vue de leur location ou de leur rétrocession à des tiers, à l'exception des locaux d'une superficie inférieure à 150m².

Les actions d'animations commerciales restent de compétence communale.

II) Compétences optionnelles

a) Compétence optionnelle relative à la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie

Sont classées dans la voirie d'intérêt communautaire les voies déjà revêtues, classées dans la voirie communale des différentes communes et figurant sur la liste annexée en pièce jointe.

Relèvent de l'intérêt communautaire les travaux suivants :

- renforcement de la chaussée, revêtement ;
- entretien (point à temps) de la chaussée, des ouvrages de franchissement et de soutènement ;
- écoulement des eaux pluviales, fossés et réseaux séparatifs souterrains, exclusivement sur l'emprise de la voirie communautaire ;
- élagage et abattage des arbres en bordure des voies ;
- les travaux inhérents à la police de circulation (signalisation routière, balayage, déneigement, fauchage des bas-côtés)

La création et l'entretien des trottoirs, des parkings et des places publiques restent de la compétence communale dès lors qu'ils ne sont pas nécessaires à la conservation et l'exploitation de la voirie ;

b) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants :

- Réseau de lecture publique : médiathèque d'Aire sur l'Adour, médiathèque de Barcelonne du Gers, médiathèque d'Eugénie les Bains.
- Ecole de musique d'Aire sur l'Adour

c) Action sociale d'intérêt communautaire

Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui a les compétences suivantes :

1) la prise en charge des personnes âgées et handicapées à domicile par le service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASSAD) qui comprend :

- la gestion du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- la gestion du service d'aide à domicile (SAD), notamment par la mise en œuvre d'une prestation payante et des plans d'aide des différents financeurs.

L'instruction de ces dossiers relève toutefois des communes et des CCAS;

2) Gestion et exploitation :

- de l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) d'Aire sur l'Adour;
- de la résidence senior d'Aire sur l'Adour ;

3) Gestion des différents services d'accueil de la petite enfance :

- halte garderies de Bahus Soubiran, Barcelonne du Gers, Duhort Bachen et Saint Loubouer,
- relais d'assistantes maternelles
- lieu d'accueil enfant parent (LAEP)

4) Transport à la demande des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes en difficulté sociale.

5) service petits dépannages pour les personnes âgées, les personnes handicapées ou les personnes en difficulté sociale.

La communauté de communes assure la gestion de la restauration sociale (fourniture de l'EHPAD, gestion du service de portage de repas à domicile, fourniture des centres de loisirs et de vacances).

d) Création et gestion de maisons de services au public

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) assure la gestion de la maison des services au public d'Aire sur l'Adour. »

Lors de la réunion du lundi 12 décembre, Marcel CASTANDET est venu s'adresser au Conseil Municipal :

Echange citoyen

« Avec l'accord de Mr le maire, je souhaitais intervenir lors d'une séance du conseil municipal, pour, au nom de l'ADAPEI des Landes, remercier la municipalité d'Eugénie pour le geste solidaire qu'elle réalise chaque année envers les personnes en situation de handicap mental.

Je voulais remercier également les employés municipaux pour la qualité de leur accueil, lorsque nous venons chaque semaine.

Ce partenariat est important dans le cadre du projet de service de notre accueil de jour, pour les personnes accompagnées et pour nous professionnels. Il nous permet de tenter d'améliorer l'image du handicap mental, de créer du lien social. En échange de l'accueil qui nous est fait, nous tentons de rendre des services, adaptés aux capacités de ces personnes.

Notre structure d'accueil de jour ADAPEI des Landes se trouve sur le site du centre de loisirs d'Aire S/A où nous avons établi un partenariat avec l'ALALE. 12 personnes sont accueillies provenant en majorité du secteur géographique d'Aire S/A. Nous leur proposons des supports de tous types (activités physiques et/ou sportives, culturelles...), et donc cette collaboration hebdomadaire avec les agents techniques municipaux.

Pour ces personnes en situation de handicap mental, c'est un moment important, ils se sentent valorisés, utiles (il faut savoir que la plupart n'accéderont pas au monde du travail, même protégé).

Pour conclure, cette collaboration, unique à ma connaissance, entre une municipalité et une association comme la nôtre est, je le pense avec conviction, un outil novateur, adapté et respectueux pour l'accompagnement socio-éducatif de ces personnes et, je vous en remercie de nouveau et souhaite poursuivre cette aventure, humaine avant tout... »

Marcel Castandet

VIE ECONOMIQUE

Nous souhaitons la bienvenue à **Marie-Claude BOUEILH** et **Christophe LAFOURCADE** qui ont repris depuis quelques semaines le Tabac-Pressé :



Nous tenons à les encourager tous les deux dans cette nouvelle aventure...

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Axel MULET né le 09/12/2016

CARNET DE DECES

C'est avec une grande tristesse que nous soulignons le départ des eugénoises et eugénois qui nous ont quittés :

- **Madeleine MELIN** à Aire sur l'Adour le 06/10/2016
- **Jacques REVEL** à Eugénie-Les-Bains le 30/06/2016 (curiste décédé pendant son séjour à Eugénie)

MARIAGES

Bernard ANTA et **Marie-France BAQUE** le 15/09/2016

Iswarduth BOODOO et **Manon DEFEYTES** le 19/09/2016

Louis MORGADO et **Nadine PRUNET** le 23/09/2016

INFORMATION PREFECTORALE



Quelques animations en images ...

Inauguration des dernières réalisations communales du 16 juillet...



place des arènes



mini-golf

rosgraiç



Vide-grenier du 18 septembre



EUGENIE SANTE SANTE

EUGENIE SANTE NATURE

Encore une année de passée pour notre association, pleine de rencontres, de travail et de bonne humeur.

Encore une année qui, grâce à l'implication des adhérents actifs et des bénévoles a pu compter de nombreuses animations : ces derniers mois, Fête de la gastronomie, concert Aire Singing, joyeuse soirée des Petits Baigneurs... et pour clôturer 2016, notre première journée de Noël qui a été un grand succès auprès des familles eugénoises et alentours.

Un grand MERCI à tous ceux qui viennent régulièrement nous prêter main forte, mais aussi à tous ceux qui par leur présence contribuent au succès de nos animations.

A vous tous, nous souhaitons un Joyeux Noël et une très belle fin d'année...



ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE EUGENOISE

GYMNASTIQUE EUGENOISE

L'année 2016 se termine et nous ne l'achèverons pas sans remercier chaleureusement la municipalité d'Eugénie, qui nous prête la salle d'animation tous les mardis soir.

Merci à tous ceux qui répondent présents en venant partager notre repas annuel d'octobre, ou à tous ceux qui participent au bal gascon que nous organisons.

Tous les membres de la Gymnastique Eugénoise vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année, vœux de joie et de paix.

Pour garder la santé, avez-vous pensé à pratiquer la gymnastique ?

Avez-vous pensé à rejoindre un groupe chaleureux prêt à vous accueillir dès le 3 janvier 2017 à 20h30 ? Alors à bientôt...

Bonne année et bonnes fêtes et bonne santé !



DATE A RETENIR : BAL GASCON LE SAMEDI 22 AVRIL 2017

à 20h30 - SALLE D'ANIMATION d'Eugénie

Venez danser avec nous les danses traditionnelles landaises

AMICALE « LES SOURCES »

Une année des plus agréables, se termine...

C'est, en effet, par un dernier repas regroupant 95 d'adhérents que nous avons clôturé ce samedi dernier l'année 2016. Excellent menu concocté par J.Pierre Brèthes, animé par le talentueux chœur d'hommes « Itury-Laguna et présidé par M. le Maire. Ce rendez-vous convivial nous a permis de remémorer les bons moments vécus cette année :

* **Le voyage en Espagne** auquel ont participé trente de nos adhérents... Quatre jours riches en découvertes, un hôtel en bord de mer avec ses buffets gigantesques et des soirées inoubliables.

* **Les rendez-vous mensuels** de loto de pétanque et de belote regroupant entre vingt et trente amicalistes. Je tiens à remercier les animateurs, Reine et Ginou, André et Jeanne, Geneviève et Maurice qui se déplacent pour acheter les lots et mettent tout leur talent dans ces activités très amicales.

* **Les deux soirées « Cabarets »** également réussies, tout comme **les deux repas « Carcasses »** animés par André et qui réunirent chacun près de deux cents convives. Merci à tous les bénévoles dévoués sans qui ces soirées ne pourraient avoir lieu.

* **La confection des célèbres coques** enfin, dont nous faisons profiter les adhérents âgés ou malades, sont des moments appréciés par les curistes, grâce notamment au thé dansant en plein air qui accompagne cet atelier de pâtisserie.

Un grand MERCI également aux douze commissaires qui permettent, chaque mois, d'acheminer l'incontournable « lettre du mois ». Je terminerai en vous invitant à participer au réveillon de fin d'année organisé pour la première fois par notre association et préparé par l'excellent traiteur bien connu à Eugénie : J.Pierre Brèthes.

En cette période de fêtes, nous aurons une pensée amicale pour tous nos amis hospitalisés ou en maison de retraite :

Solange MOUDENS, Denise MONCOUCUT, Germaine LAMOTHE à Aire sur l'Adour

Alice et Paul BRIARD à Geaune

Christiane CASTANDET à Hossegor

Aristide DUTOYA, notre doyen (chez les hommes), hospitalisé début décembre.

Francis DUVIGNAU de Bahus opéré à Bordeaux

Et, enfin, une pensée toute particulière, pour notre doyenne, **Léoncia TASTET** qui marche allègrement vers ses 104 ans.

JOYEUX NOEL A TOUS ET BONNE ANNEE **2017** J. Claude

SOCIETE SAINT-VINCENT DE PAUL ET SAINT-FRANCOIS D'ASSISE

Chers amis sociétaires,

En cette fin d'année, avec les membres du bureau, nous tenons à vous exprimer, ainsi qu'à vos familles, nos sincères souhaits de bonne santé pour 2017.

Malheureusement, 4 familles, membres de notre société, ont eu la douleur de perdre un et même 2 êtres chers en 2016 :

- Angèle JONKHEERE, décédée le 29/04/16 à l'âge de 84 ans
- Jean DARZACQ, décédé le 25/06/16 à l'âge de 79 ans
- Marguerite FAURIE, décédée le 29/08/2016 à l'âge de 87 ans
- Robert FAURIE, décédé le 3/09/16 à l'aube de son 100ème anniversaire
- Jeanne MELIN, décédée le 7/10/16, notre doyenne de plus de 104 ans

Nous tenons à leur témoigner notre amitié, et souhaitons qu'elles trouvent auprès de leurs proches l'affection et le soutien qu'elles méritent.

Comme d'habitude, nous tiendrons notre rendez-vous annuel, courant février, pour notre Assemblée Générale que nous clôturerons par le repas traditionnel.

Nous remercions tous les sociétaires qui s'unissent pour apporter un peu de réconfort aux familles éprouvées et les commissaires pour leur dévouement.

Nous vous souhaitons à tous une douce fin d'année, en espérant vous retrouver toujours aussi nombreux pour notre prochaine Assemblée Générale.

Avec les membres du bureau, le Président,
Serge LUCMORT.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES GROUPE SCOLAIRE BBCES – APE

L'A.P.E. du groupe scolaire regroupant les communes de Bahus-Soubiran, Buanes, Classun, Eugénie-les Bains et Saint-Loubouer s'est réuni à la rentrée scolaire pour faire un bilan moral et financier de l'association.

Lors de cette réunion, le bureau a été mis en place :

- Présidente : Isabelle LAFENETRE
- Vice-Présidente : Magalie DESBORDES
- Trésorière : Julie LAFENETRE
- Trésorière adjointe : Ludivine BOULIN
- Secrétaire : Céline BRETTHOUS
- Secrétaire adjointe : Christelle LUPEAU

Les animations annuelles ont été reconduites à savoir :

Le loto

Il a eu lieu à BUANES le 12 novembre et nous sommes satisfaits de la fréquentation de cette animation.

A cette occasion, nous souhaitons remercier tous les parents d'élèves qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation (dons, disponibilité ...) ainsi que tous les commerçants qui se sont joints à nous pour permettre la réalisation d'un programme attractif.

Nous n'oublierons pas non plus les « petites mains » qui se sont proposées pour la distribution de publicité ainsi que les bénévoles extérieurs à l'association qui ont accepté de donner de leur temps (animation, ...).

Enfin, nous remercions également la municipalité des communes du groupe scolaire sans qui ce type de manifestation ne serait pas possible (prêt de salle et de matériel...).

Le goûter de Noël

A l'issue du spectacle de Noël de l'école du 16 décembre, un goûter a été offert à tous les enfants et parents présents.

Pour l'année 2017,

Carnaval : goûter offert aux enfants et parents à l'occasion du Carnaval

Vente de gâteaux et biscuits : commande de pâtisseries BIJOU (madeleines, gâteaux fourrés, biscuits, ...)

Journée des fleurs et jardins à Eugénie-Les-Bains : lundi de Pentecôte, l'APE tiendra un stand de ventes de gourmandises sucrées et salées fabriquées par les parents d'élèves.

Vente de tickets de tombola

Fête de l'école : organisation du repas à l'issue de la traditionnelle fête de l'école qui aura lieu le 10 juin.

L'association a pour but de récolter des fonds afin d'aider l'école et les enseignants à multiplier les activités et sorties des enfants tout au long de l'année. En étroite collaboration avec la direction de l'école et les enseignants, l'argent récolté permet d'acheter des CD, des jeux de sociétés, des livres, des vélos pour les temps périscolaires (garderie, récréations...), de participer au financement de sorties scolaires ou d'intervenants pour la fête de l'école, ...

Le Bureau de l'APE

Comité des Fêtes d'Eugénie - les - Bains

Retour en images sur
les fêtes 2016



CONVOCATION

Le Comité des Fêtes organise son Assemblée Générale
le Vendredi 6 Janvier 2017 à 20h30 à la salle d'animations d'Eugénie les Bains.

Ordre du Jour :
Compte rendu moral
Compte rendu financier
Proposition pour le programme 2017
Choix du ganadère pour 2017
Questions Diverses

A l'issue de la réunion, nous partagerons le verre de l'amitié.

Nous nous souhaitons de passer de Bonnes Fêtes de fin d'année.